

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 3944 - Lundi 23 Août 2021 - Prix : 200 Fc

VIE CHÈRE :

La société civile hausse le ton



Collectif contre la vie chère.

COMMUNIQUE

Chers clients, c'est désormais officiel. Depuis le 1er juillet 2021, la MARQUE **KOHLER/SDMO** (numéro un européen et troisième fabricant mondial de groupe électrogène et **1 kilos watt à 5 mégas Watts**) devient **KOHLER**.

Bien entendu, vous ne changez pas d'interlocuteur. La société ADC Génie Electrique reste Distributeur de la marque KOHLER aux Comores.

Actuellement en Stock dans nos entrepôts aux Comores

Groupe Electrogène :

- 3 et 4,5 kVA monophasé essence, motopompe essence, poste à soudure autonome diesel (4 kVA)
- 22, 44, 66 et 88 kVA Diesel, 1500 tr/mn en version capoté insonorisé démarrage automatique avec inverseurs associés.

Les groupes de marque KOHLER sont garantis un an pièce et main d'oeuvre

Consommables :

Filtre à Gasoil, à air, à huile courroie etc.....

KOHLER 

Contact :

**ADC Génie Electrique
MZI MAVOUNA
BP 1331**

Moroni-Comores
Tel : +269 773 13 81

Email : adcenercom@yahoo.fr

ARRIVÉE DU MOUVEMENT MABEDJA À MORONI :

Kiki : "Nous sommes en démocratie"

Des membres d'un mouvement de la diaspora comorienne de France sont arrivés aux Comores depuis samedi passé. Mabedja, du nom dudit mouvement, se définit comme un mouvement de libération nationale qui veut « lutter aux côtés de la population pour rétablir l'État de droit » et « faire améliorer les conditions de vie de la Comorienne et du Comorien ». Nous avons interrogé le ministre de l'intérieur Mohamed Daoudou, célèbre sous le surnom de Kiki.

Question : Des Comoriens de la diaspora de France réunis autour du mouvement Mabedja qui se définit comme un mouvement de libération nationale se trouvent à Moroni depuis le week-end dernier pour « lutter aux côtés de la population... ». Quel accueil le gouvernement leur réserve-t-il ?

Mohamed Daoudou : Je pense que c'est à leurs familles respectives que vous devez poser la question concernant leur accueil mais pas au gouvernement. Car c'est des Comoriens

comme tant d'autres qui vivent à l'étranger et tous sont libres de venir chez eux.

Question : Si l'on se fie aux réactions sur les espaces d'expression en ligne, Mabedja semble obtenir une certaine adhésion populaire. Cela n'inquiète-t-il pas le gouvernement ?

Mohamed Daoudou : Je vous pose la question : est-ce qu'on doit s'inquiéter parce que des Comoriens sont arrivés chez eux ? Comme tout le monde le sait, le gouvernement œuvre pour améliorer les conditions de vie de la population sous la clairvoyance du président Azali. C'est là que résident nos préoccupations.

Question : Vous conviendrez avec moi que des Comoriens de France qui décident de se rendre aux Comores pour mener une lutte citoyenne est un fait rare. Peut-on dire que ce régime a touché le fond au point de mettre la diaspora, généralement réservée, dans une colère noire ?

Mohamed Daoudou : On ne peut pas dire que le gouvernement a "touché le fond" parce que des

Comoriens résidant à l'étranger ont décidé de venir aux Comores. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Vous savez combien des Comoriens de la diaspora sont venus aux Comores ces trois derniers mois ? Ils se comptent par milliers.

Question : L'ancien ministre des affaires étrangères El-Amine Soeuf, qui est votre ami d'ailleurs, a toujours revendiqué le droit de manifester, sans succès. Le peuple a toujours été bâillonné à coup d'arrêtés préfectoraux et d'arrestations systématiques. Est-ce que les Mabedja doivent s'attendre au même sort ?

Mohamed Daoudou : Il n'y a jamais eu d'arrestations systématiques, mais selon des faits qui sont avérés. Je rappelle que nous sommes en démocratie, que la liberté d'expression est le fondement même de la démocratie et que la liberté de manifester est garantie par des lois qui la régissent. Par ailleurs, le peuple s'est toujours exprimé en respectant le droit et les lois de la République établis depuis des années. Je rap-



pelle, à ce propos, que nous ne faisons qu'appliquer les mêmes règles et dispositifs que d'anciens ministres et autres responsables gouvernementaux et publics, parfois aujourd'hui à l'opposition, appliquaient lorsqu'ils étaient aux affaires. Donc si ce mouvement est enregistré et que c'est une organisation qui se respecte, il doit pouvoir respecter les lois de la République. Evidemment, on ne peut pas tolérer des débordements ou des tentatives de déstabilisation qui risquent de porter

préjudice à la marche régulière des affaires de l'Etat et d'empêcher la population de vaquer à ses occupations. Je rappelle, enfin, qu'en cette période de crise sanitaire les rassemblements sont interdits et que pour ceux qui sont autorisés il y'a, comme partout, de nouvelles règles et des jauges auxquels tout le monde doit s'en tenir. Chacun se doit, donc, de prendre ses responsabilités. C'est une nécessité.

Propos recueillis par TM

TRANSPORT AÉRIEN :

Le torchon brûle entre AB-Aviation et le directeur des aéroports

Lundi 16 août dernier, le décollage d'un vol de la compagnie AB-Aviation à destination de Mayotte a été retardé par le directeur général des aéroports (ADC) Yasser Assoumani à cause d'une histoire de surréservation. Quant à la compagnie aérienne, elle déplore un « abus d'autorité » dans cette affaire.

Le torchon brûle entre la compagnie aérienne AB-Aviation et le directeur des aéroports des Comores (ADC). Lundi 16 août, le décollage du vol à destination de Mayotte a été retardé par Yasser Assoumani, directeur des ADC. La raison serait que plusieurs passagers n'avaient pas trouvé de places alors qu'ils avaient avec eux tous les

documents nécessaires de voyage. Si Yasser Assoumani, contacté par La Gazette des Comores, jure n'avoir agi « que pour l'intérêt général » des passagers, il n'en demeure pas moins qu'il avait des membres de sa famille parmi les passagers refusés à bord.

« Je ne me vois pas me servir d'un tel prétexte pour interdire ou retarder un vol car moi-même je me trouve souvent empêché de prendre un avion faute de place. Mais le vrai problème, c'est que le patron d'AB-Aviation, Ayad Bourhane, vend plus de billets qu'il n'a de places. Donc il a fallu réagir. Ce n'est ni la première ni la dernière fois. On est, tout le temps, confrontés à ce genre de problèmes quand il s'agit d'AB-Aviation », charge le patron des

ADC qui, dans la foulée de cette affaire, a adressé un courrier à l'aviation civile dans lequel il dit « [redouter] que la compagnie ne vende plus de billets qu'il n'a pas de places à offrir. Nous assistons à des refus d'embarquement de plusieurs passagers remplissant pourtant toutes les conditions de voyage et ce sans informations au préalable ni assistance particulière de

la part de la compagnie ».

Interrogé à ce sujet, le directeur d'AB-Aviation regrette que le directeur des aéroports « s'immisce » dans une affaire entre une compagnie et ses passagers. Ayad Bourhane estime en effet que la réaction de Yasser Assoumani relève de l'« abus de pouvoir ». Pour ce qui est de la surréservation dont il est reproché, M. Ayad

parle d'une « erreur qui peut survenir à toute compagnie ». D'ailleurs, assure-t-il, il a tenu à informer les passagers via les canaux officiels de la compagnie, « mais peut-être n'ont-ils pas prêté attention » et se sont retrouvés tous à l'aéroport.

Kamal Gamal

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) vient de proroger la date de dépôt et d'ouverture des offres relatives à l'acquisition, et la mise en place d'un logiciel de Gestion de la relation Client ou Customer Relationship Management (CRM) pour le compte du Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) au bénéfice de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI)

La date limite de dépôt des offres est reprogrammée le 09 septembre 2021 à 14H 00 au secrétariat du PIDC. L'ouverture des offres s'effectuera dans la salle de conférence du PIDC, le **09 septembre 2021 à 14H 30min.**

Lancé, le 23 Août 2021

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Août 2021**

Lever du soleil:

06h 17mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : **05h 05mn**

Dhouhr : **12h 14mn**

Ansr : **15h 17mn**

Maghrib: **18h 06mn**

Incha: **19h 20mn**



VIE CHÈRE :

La société civile hausse le ton

Un collectif des associations de la société civile contre la vie est né. La hausse des tarifs des offres de télécommunications par les deux opérateurs Comores Telecom et Telma apparaît comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ce Collectif réunit la Fédération comorienne des consommateurs, les organisations patronales Nouvelle Opaco et Modec, le syndicat des transporteurs Usukani wa masiwa, l'association Ngo'shawo, le syndicat des commerçants Synaco, ainsi que l'association des consommateurs des Tics, l'Actic.

C'est un collectif qui réunit les principales organisations de la société civile comorienne. Dans un communiqué en date du 21 août, ces organisations regrettent qu'à l'heure actuelle, « il est quasi impossible pour le Comorien de se nourrir correctement et pourtant on ne demande pas grand-chose. La situation que nous traversons est inédite et ne laisserait aucun gouvernement indifférent. Comment nos dirigeants peuvent-ils prendre les choses à la légère ? ». Une allusion sans doute aux pénuries qui se succèdent les unes après les autres, et la montée en flèche des prix qui s'ensuit.

« Nous consommateurs, demandons où en sont les accords d'Anjouan supposés réguler et alléger les taxes, quelles mesures pour quelles applications. Nous constatons le manque de tout, la farine a encore disparu. Les prix ne cessent de s'envoler, +de 20% [sur tous les produits] en [seulement] quelques semaines », poursuit le document. Les accords d'Anjouan ont été signés entre les secteurs public et privé suite à la grève de 72h des commerçants, qui protestaient en janvier 2020 contre les tarifs douaniers jugés trop chers.

« Nous déplorons l'indifférence, le manque de prévision et d'organi-

sation des décideurs. Nous demandons des mesures claires concrètes, urgentes et réalistes. En clair, nous souhaitons une prise en compte par le gouvernement de la situation de précarité de la population. Les prix doivent être revus à la baisse », revendiquent les OSC du Collectif, lesquelles ont rappelé la décision du régulateur des télécommunications « qui nous ramène au point de départ » en augmentant les prix des télécommunications.

C'est ce sujet soit dit en passant qui apparaît comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Formé par la Fédération comorienne des consommateurs, les organisations

patronales Nouvelle Opaco et Modec, le syndicat des transporteurs Usukani wa masiwa, l'association Ngo'shawo, le syndicat des commerçants Synaco, ainsi que l'association des consommateurs des Tics, l'Actic, le collectif « exige » : la réduction des taxes douanières ; l'application stricte des mesures suite aux accords d'Anjouan, le retour des tarifs des communications mobiles d'avant le 15 août ; et enfin plus de disponibilité, stabilité, et accessibilité des produits de première nécessité.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

L'association Faina bat le pavé à Mohéli pour dénoncer les viols d'enfants

Une marche pacifique est organisée ce samedi dans la capitale mohélienne Fomboni par l'association Faina. L'antenne de Mohéli de cette association qui a vu le jour il y a quelques semaines dans l'île, se bat contre les violences faites aux femmes mais surtout aux enfants. Le but de la marche est de dénoncer ces actes criminels.

Trop tôt le matin de ce samedi 21 août des femmes venues des quatre coins de l'île, des jeunes hommes et adolescents ont répondu présents à l'appel de l'association Faina pour une manifestation pacifique. C'est en face de l'orphelinat AMA (agence musulmane d'Afrique) dans le quartier Comotel qu'a débuté la manifestation. Ce n'est peut-être pas un hasard de débiter la marche à cet endroit car, rappelons le, 15 enfants, il y a quelques mois, ont été victimes d'actes de viols dans cet orphelinat. Et il y a encore une semaine, une fillette de 3 ans a été violée dans ce même quartier et le présumé coupable a été

appréhendé et se trouve aux mains de la justice, un jeune homme d'une trentaine d'années connu sous le nom de Nasser.

La police nationale, les associations villageoises, les organes chargés de la protection des mineurs parmi lesquels l'ASCOBEF, le service d'écoute ont tous pris part à cette marche pacifique organisée par l'association Faina. « Pas d'urgence sans la protection des mineurs », « stop à la violence » ou encore « l'enfant est l'avenir du pays » c'est ce que l'on pouvait lire sur les pancartes et banderoles brandis par les manifestants.

Cette marche hautement sécurisée s'est arrêté au parking de Salamani après avoir fait le tour de la capitale. Ici plusieurs discours ont été prononcés. Certaines familles dont les enfants ont été victimes de viols ont saisi cette opportunité pour lancer un cri d'alarme auprès des autorités compétente, notamment la justice et la force de l'ordre. « Prenez aux sérieux ce fléau afin de mettre à terme à ces actes de viols à



Marche pacifique de l'Association Faina à Fomboni.

Mohéli » demande Tilak, le père de l'une des fillettes victimes de viol à Djoiezi il y a quelques semaines (lire nos précédents articles).

« Je demande que la justice soit rendue contre celui qui a violé ma fille de 4 ans » exige Tilak cet ancien maire de la commune de Moilimdjini. « Ces pédophiles sont emprisonnés et libérés le lendemain. Ils n'arrêteront jamais ces actes cri-

minels tant qu'une correction sévère ne leur sera infligée » dit-il avant de remercier tous les organes de presse qui ont pris part à cette marche très significative pour lui. « C'est grâce aux médias que l'écho de notre colère est entendu et peut être considéré par le monde entier et surtout par nos autorités gouvernementales ».

Quant à Mme Zaharati Madi du service d'écoute « des maisons sont

transformées en des pensions sexuelles et des lieux de rassemblement des ivrognes, des personnes venant de nulle part apparaissent dans nos quartiers avec des cheveux oxygénés sans qu'on se demande qui sont-ils ».

« Il est temps de stopper ce fléau car les prédateurs sexuels sont partout et que chaque femme prenne ses responsabilités et contrôle sa fille, les gens qu'elle fréquente et le type de jeux qu'elle fait » a conseillé cette battante du service d'écoute de Mohéli.

Pour Mme Tahadhibati Kambi, la coordinatrice de l'association Faina à Mohéli, afin d'endiguer ce fléau il faudrait que les parents, les écoles et les autorités judiciaires chacun à son niveau prenne ses responsabilités comme il se doit.

Riwad

COVID-19 :

Il a fait un AVC après avoir reçu le vaccin, le médecin écarte tout lien

Un octogénaire est happé par un accident vasculaire cérébral quelques heures seulement après avoir reçu sa dernière injection du vaccin contre le coronavirus. Les services des Urgences de l'hôpital El-maarouf où il est admis écarte l'hypothèse de lien de causalité.

Un sexagénaire de la région de Hambou a fait un accident vasculaire cérébral le 19 août dernier dans l'après-midi à Bangoi (Hambou). Il venait de rece-

voir la deuxième dose du vaccin contre le coronavirus à Mitsoudjé, le chef-lieu de la région. Transporté aux urgences d'El-maarouf, les médecins lui ont diagnostiqué un « AVC hémorragique » selon le chef des urgences que nous avons contacté par téléphone. « Nous avons effectivement reçu une personne ayant fait un AVC qui n'a rien à voir avec le vaccin qu'il a reçu. Son AVC est plutôt hémorragique, dû à une rupture d'une artère dans le cerveau », assure l'urgentiste et

accessoirement porte-parole de la Coordination nationale contre le coronavirus.

Jeudi 19 en début de soirée, un internaute a publié sur Facebook que « son père » a fait un AVC après avoir reçu le vaccin, le même jour. L'internaute en question est en réalité le beau-fils de la victime, installé en France. Il n'est pas un inconnu dans le milieu sanitaire puisqu'il a eu à exercer à El-maarouf en tant qu'infirmier avant d'aller en Europe.

Sa publication, plusieurs fois reprise, a fait l'effet d'une bombe. Beaucoup d'internautes sont catégoriques : son AVC est causé par le vaccin. Hypothèse que les médecins balaient d'un revers de main : « L'interruption du flux sanguin cause des dommages cérébraux. Et dans la littérature des vaccins, il n'y a aucun effet indésirable de ce genre, je peux l'affirmer », soutient le chef des Urgences d'El-maarouf.

Adjouza Abouheir

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

COOPÉRATION

Vers un renforcement des capacités institutionnelles de l'ACCI

Jeudi dernier 19 août, s'est déroulé au siège de l'ACCI, une réunion d'information sur la restitution de la mission d'appui institutionnel mené par des experts tunisiens et financé par la Banque Islamique de Développement (BID) et Co-organisé par l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT). Il convient de rappeler que cette mission a démarré sa première phase à distance en février et sa deuxième phase a été effectuée en présentiel au sein de l'Agence.

Ont pris part à cette rencontre, le secrétaire d'État chargé de la Coopération Internationale, les Secrétaires Généraux des différents Ministères, des Ambassadeur de l'Union des Comores, le Président des chambres de commerce et des partenaires internationaux. La mission avait pour objectif principal de doter l'Agence comorienne de coopération internationale des outils organisationnels managériaux et en matière de coopération sud-sud et triangulaire (CSST).

Elle avait comme principaux livrables, un manuel de procédure de gestion administrative et financière, un manuel de procédure de programme et de projet de coopéra-

tion sud-sud et triangulaire, un plan de communication et une charte graphique selon le standard international. La mission a travaillé sur un plan triennal de formation de renforcement des compétences pour l'ACCI pour la période 2022-2024, un canevas de projet (gestion de projet CSST, rapport annuel, programme d'activité etc.).

En outre la conception d'une base de données cartographiques de la CSST à l'Union des Comores et une base de données au niveau de la diaspora comorien et des partenaires et enfin la mise à jour du plan stratégique de l'ACCI 2022-2024 faisaient partie de ladite mission.

Aussi, les différents participants ont souligné l'importance des différents livrables présentés et ont recommandé qu'ils soient partagés et disséminés à toutes les parties prenantes aux Comores. Ils ont souligné que ces outils vont pouvoir aider l'ACCI pour un meilleur positionnement et d'avantage de visibilité sous régionale, régionale et internationale, comme étant l'organe national en charge de l'exécution des projets et programmes de la Coopération technique et de la Coopération sud-sud et triangulaire. Le message principal de la réunion était l'annonce de la démarche pour l'atteinte de l'excellence opération-



Une vue des participants.

nelle d'ici 2024 par l'ACCI comme étant l'organe nationale de CSST.

A la fin de la séance, Mme Ali Bazi Fatoumia la directrice générale, a réitéré la disponibilité de l'Agence dans l'accompagnement des différents acteurs de la « PLATEFORME COOPERATION » dans la mise en œuvre des projets

identifiés et jugés prioritaires pour l'atteinte des objectifs de Plan Comores émergents à l'horizon 2030.

Dans son allocution de clôture, le Secrétaire d'État chargé de la Coopération Internationale a mis l'accent sur la nécessité d'apporter toute l'aide et assistance nécessaires

à l'Agence pour l'accomplissement de ses missions. Il a tenu à rappeler tout l'intérêt que le Gouvernement comorien accorde aux activités initiées par l'ACCI dans le cadre de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

Mmagaza



Communiqué de Presse

À l'heure actuelle, il est quasi impossible pour le comorien de se nourrir correctement et pourtant, on ne demande pas grand-chose. La situation que nous traversons est inédite et ne laisserait aucun gouvernement indifférent. Comment nos dirigeants peuvent-ils prendre les choses à la légère ?

Une situation de désolation générale face à la montée des prix des denrées de première nécessité et toujours aucun dispositif d'aide ni d'allocations pour les plus démunis.

Nous consommateurs demandons où en sont les accords d'Anjouan supposés réguler et alléger les taxes, quelles mesures pour quelles applications. Nous constatons le manque de tout, la farine a encore disparue. Les prix ne cessent de s'envoler, + de 20% sur tout, en quelques semaines.

A cela s'ajoute la décision de l'ANRTIC qui nous ramène au point de départ, la hausse des prix pour le consommateur.

Nous déplorons l'indifférence, le manque de prévision et d'organisation des décideurs. Nous demandons des mesures claires, concrètes, urgentes et réalistes. En clair, nous souhaitons une prise en compte par le gouvernement de la situation de précarité de la population les prix doivent être revus à la baisse, les services de contrôle des prix et de contrôle de qualité, sommés de prendre leurs responsabilités et tout cela en toute transparence et efficacité.

Nous exhortons, à l'unanimité, le gouvernement, à prendre des mesures qui sortent le pays de ce marasme.

NOUS Collectifs contre la vie chère exigeons du gouvernement et des services gouvernementaux :

- LA RÉDUCTION DES TAXES DOUANIÈRES
- L'APPLICATION STRICTE DES MESURES SUITE AUX ACCORDS D'ANJOUAN
- LE RETOUR DES TARIFS DES COMMUNICATIONS MOBILE, D'AVANT LE 15 AOÛT
- PLUS DE DISPONIBILITÉ, STABILITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES PRODUITS DE PREMIÈRES NECESSITÉS

MORONI LE 21 AOÛT 2021



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

Titre: Appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'équipements informatiques et de mobilier de bureau ainsi que leur installation.

Contenu :

L'objet de la consultation porte sur « l'acquisition des équipements informatiques et du mobilier de bureau ainsi que leur installation dans les locaux au profit du Ministère de la Justice et du tribunal de grande instance de Moroni, dans le cadre du projet d'appui au secteur de la justice aux Comores » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Expertise France.

La présente demande de cotation a pour objet la fourniture et l'installation des équipements informatiques, d'un système de visioconférence et des fournitures du bureau. Les prestations sont divisées en trois lots :

- **Lot 1 : Acquisition, livraison et installation des équipements informatiques** au ministère de la Justice et au palais de justice ;
- **Lot 2 : Fourniture et installation des équipements de visioconférence** au ministère de la Justice ;
- **Lot 3: Fourniture et installation des mobiliers de bureau** dans les locaux réhabilités au palais de justice pour abriter une salle de formation et un bureau de formateur et une salle visioconférence au ministère de la Justice.

Date limite de réponse : 03 septembre à 17h (heure de Moroni)

Vous pouvez demander le dossier de consultation complet en écrivant à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

INFRASTRUCTURES

Des colmatages sur l'aéroport de Bandar es Salam

Pendant que la population s'attend impatiemment à la reprise des travaux du nouvel aéroport abandonné depuis bientôt six ans, les autorités calfatent sur le parking de l'ancien aéroport qui fait la honte de toutes ses structures depuis ses douches jusqu'à son parking sur lequel il a fallu se munir d'un objet flottant pour le traverser à pied pendant la période des fortes pluies.

Des travaux de réhabilitation du parking de l'aéroport de Bandar es Salam sont lancés depuis 3 jours. Une décision prise par le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des affaires foncières pour « embellir, dit-on, cet aéroport, considéré comme l'une des portes principales d'entrée dans l'île ».

L'actuel aéroport est en plein chantier. Ce sont des travaux qui

entrent dans le cadre du plan d'aménagement du territoire. Considéré comme la vitrine de Mohéli cet aéroport est impraticable en périodes pluvieuses. Des boues et des ordures s'entassent partout à l'intérieur comme à l'extérieur. « C'est pourquoi a travers des discussions menées par Mr Afretane Youssouf, Ministre de l'aménagement du territoire et Mr Kapachiya directeur du Fonds routier, une enveloppe de 70 millions de francs comoriens a pu être mobilisée pour l'aménagement de ce parking » précise Ben Attoumane Tara (Babino) le directeur régional de l'aménagement du territoire chargé de l'urbanisme et des affaires foncières. Et lui de poursuivre « une somme insuffisante pour ce genre de travaux puisque cette manne financière recouvre les travaux d'aménagement de du parking et réhabilite aussi la route de Bandar es Salam ainsi que les nids

de poules sur le tronçon allant du rond point de Bonovo vers le trésor public ».

Pour Babino, on ne peut pas embellir la ville de Fomboni et oublier l'aéroport de Bandar es Salam puisque aussitôt qu'un étranger arrive à Mohéli la première image qu'il retient c'est l'aéroport. « Alors on fait de notre mieux pour aménager l'aéroport au moins on embellit l'île » dit-il. Ce bâtiment de 400 mètres carrés est tout sauf un aéroport avec l'état lamentable des douches. Et pour qu'il prenne une peau neuve, il a fallu une fois l'intervention de la société de télécommunication Telma. « Aménager le parking de l'aéroport est une très bonne initiative, mais cette beauté ne rime pas avec le bâtiment qui ne reçoit aucun entretien » regrette un jeune de Bandar es Salam.

C'est l'entreprise chinoise CGC assurant les travaux d'assainisse-



Travaux route aéroport Bandar Es Salam.

ment de la capitale Fomboni qui a déployé ses ressources pour exécuter ce chantier. « Nous ne pouvons que remercier les autorités impliquées dans ces travaux ainsi que la société chinoise pour avoir accepté d'aménager le parking de notre

aéroport » indiqué la directrice de l'aéroport Mme Dhoienfa Ali. Si le système de canalisation des eaux sur l'aéroport est bien fait, ce dernier sera épargné des inondations qui en découlent.

Riwad

CE QU'ILS PENSENT DU TIRAGE AU SORT DE LA CAN 2021

"On est tombé dans un groupe très difficile, mais jouable"

Le tirage au sort de la Can 2021 a eu lieu la nuit du mardi 17 août à Yaoundé. Le pays est tombé dans un groupe C qui est le plus relevé pour cette phase finale de la coupe d'Afrique des Nations. Et les réactions ne cessent de tomber.

Pour leur première en phase finale de Coupe d'Afrique des Nations, les Comores ont hérité d'un groupe très relevé. À l'issue du tirage au sort de la CAN 2021, les Cœlacanthes sont logés dans le Groupe C en compagnie du Ghana, du Gabon et du Maroc. Ils croiseront le fer avec les Panthères du Gabon, les Black Stars du Ghana et les Lions de l'Atlas. Ils entreront en lice le 10 janvier face au Gabon. La deuxième affiche opposera les Comoriens aux Marocains le 14 janvier avant de faire face aux Ghanéens le 18 janvier. « La première des choses, il faut bien entrer dans la compétition. Avoir un point dès le premier match. Cela nous permettra de bien commencer la Can. Faut-il comprendre que les matchs de poule, ça n'a jamais été facile. Je vous rassure qu'eux aussi ont peur de nous. Dès l'annonce des tirages au sort, nos adversaires ont commencé à trembler tout comme nous. Car, ils savent qu'on a des bons joueurs et qu'on est capable de

leur faire face », avance l'ancien commentateur de l'ORTC, Oben Rachid. Ce dernier montre qu'il ne faut pas oublier qu'on a déjà joué avec le Ghana et le Maroc. « Ils savent qu'on est apte au combat. Je pense, qu'il est possible de passer, et j'en suis confiant. Mais comme je te le dis, il faut bien entrer dans la compétition », poursuit-il.

Quant au chroniqueur de la rubrique sport du journal Al-watwan, il a avoué que l'équipe est tombée dans un groupe de la mort mais, c'est une bonne chose. « On est tombé dans un groupe très difficile, mais jouable. Certes, le Maroc, le Ghana et le Gabon sont des grandes Nations du football continental, mais il faut toutefois reconnaître que c'est une bonne chose pour les Comores. Le fait que les Cœlacanthes héritent de ce groupe (C) est positif dans la mesure qu'ils vont devoir rehausser leur niveau », estime-t-il. Et d'ajouter : « A mon goût, cela va beaucoup les aider à entrer avec beaucoup plus de sérénité dans la compétition. Ils vont la jouer avec autant de plaisir car ils n'ont rien à perdre tant qu'ils acceptent toujours leur statut d'outsider. Depuis quelques années, on ne parle plus de petite Nation de football surtout quand ceux qu'on déclare ultra favoris des compétitions ne



font toujours pas preuve de grands compétiteurs. Difficile comme groupe, mais jouable pour tout le monde ».

Du côté de Youssouf Ahamada Bachirou dit Dakota, il préfère ce groupe pour deux raisons. « La première, ce qu'on a déjà affronté ces deux grandes Nations dont le Maroc et le Ghana. Ils ne sont pas faciles

mais, on connaît bien l'adversaire. La deuxième, le fait de tomber dans un groupe difficile, les joueurs sont censés redoubler d'efforts. En tout cas, il n'y a jamais eu un groupe facile », indique-t-il. Et de conclure : « À mon avis, il vaut mieux cette poule, car nos joueurs ont du potentiel. En plus, ils ont de l'ambition et sont dévoués pour le pays. Je leur

souhaite une bonne chance avec le coach Amir Abdou ainsi que le staff. Ils vont encore valoriser notre pays dans le monde du football continental. Soutenons-les comme nous le faisons. C'est l'honneur de tous les Comoriens ».

Nassuf Ben Amad

 <p>UNION DES COMORES MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE</p>	<p>GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT</p> 
<p>Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II</p> <hr/> <p>STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002</p> <p>Avis d'Appel d'Offres (AAO)</p>	
<p>Date 11 Août 2021</p> <p>Avis d'Appel d'Offres No:AON/2021/01/PRCI II/ Eq-ViConf- AGID-CGP-DGEME</p>	
<p>1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de sociétés répondant aux qualifications requises pour « l'Acquisition, la livraison et l'installation des équipements de visioconférence au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID), du Commissariat Général au Plan (CGP) et de la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME). Ces Fournitures sont à livrer dans les locaux de l'AGID, CGPet de la DGEME dans un délai de quarante-cinq(45) jours.</p>	<p>4. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « Dix mille francs (10 000) Francs comoriens».</p> <p>Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 13 septembre 2021 à 10 heures 00 min et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : Un million-cents-mille (1 100 000 KMF) francs comoriens.</p> <p>5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 13 Septembre 2021 à 10 heures 30 min dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Magoudjou-Moroni- Bâtiment Topographique B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : pcci_comores@yahoo.fr.</p>
<p>3. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Magoudjou-Moroni- Bâtiment Topographique B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : pcci_comores@yahoo.fr.</p>	<p>6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.</p>

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km



EXIM BANK COMORES S.A

APPEL D'OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DES ETATS FINANCIERS

Date de sortie : 20 août 2021

Date de clôture : 03 août 2021

1. CONTEXTE GENERAL

Filiale du groupe tanzanien Exim Bank Limited, Exim Bank Comores S.A. a été créée en 2007 dans l'Union des Comores, avec l'installation de sa première agence et de son siège social à Moroni, sur l'île de Ngazidja. Elle s'est par la suite étendue à d'autres régions de l'Union des Comores pour atteindre un total actuel de 7 Agences. L'institution est autorisée, en vertu de la Loi sur les institutions bancaires et financières, à fournir des services bancaires commerciaux aux professionnels et aux particuliers.

Au fil des ans, Exim Bank a développé un programme dédié aux PME et est rapidement devenue un catalyseur de leur croissance, notamment grâce à un programme sur mesure et une offre de services adaptée. La création de service aux particuliers est rapidement devenue une suite logique au développement d'Exim Bank Comores. La volonté affichée de la banque de continuer à offrir à ses clients des services bancaires élaborés et adaptés à leurs besoins lui a permis de connaître le meilleur taux de croissance du pays.

Les agences de l'Exim Bank Comores SA sont réparties comme suit en Union des Comores:

Agences	Iles Correspondantes	Nombre / Ile
Moroni Gold Loan Centre Mitsamiouli Foumbouni	Grande Comore (Ngazidja)	4
Mutsamudu Domoni	Anjouan (Ndzuan) 2	2
Fomboni Mohéli	(Mwali)	1

La loi n°13-003/AU portant réglementation des activités des institutions financières, en son TITRE III – Contrôle et réglementation prudentielle et en son CHAPITRE I – Contrôle des institutions financières, stipule dans l'article 37 – que : « Toute institution financière est tenue de faire valider et certifier ses comptes annuels par un Commissaire aux comptes agréé par la Banque Centrale. Sa désignation est notifiée sans délai à la Banque Centrale ».

« Sauf dérogation accordée par la Banque Centrale, le Commissaire aux comptes doit avoir son domicile ou une représentation sur le territoire national. La Banque Centrale fixe les conditions d'agrément des commissaires aux comptes. »

L'Exim Bank est tenue, en vertu de la loi et article cités ci-dessus, de nommer chaque année un auditeur indépendant approuvé par la Banque Centrale des Comores pour entreprendre l'audit annuel des états financiers de la banque, conformément aux Normes d'audit internationales. L'exécution des missions confiées à l'auditeur externe se fait en vertu des normes internationales d'audit et selon la Loi sur les institutions bancaires et financières de la Banque Centrale des Comores. Le vérificateur externe est également tenu de se conformer aux directives et au code de conduite émis par le Conseil National des comptables et des vérificateurs.

Les cabinets d'audits professionnels approuvés par la Banque Centrale des Comores sont invités à soumettre des propositions d'audit et de rapport sur les états financiers d'Exim Bank Comores S.A. pour l'exercice qui sera clôturé le 31 décembre 2021. Ce travail doit être achevé et remis selon les délais fixés par les règlements et circulaires pris en vertu de la Loi sur les institutions bancaires et financières.

2. TERMES DE REFERENCE

Le rôle de l'auditeur externe comprendra les éléments suivants :

- Effectuer l'audit des états financiers annuels d'Exim Bank Comores S.A. préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).
- Evaluer la pertinence des états financiers d'Exim Bank Comores S.A. et leur représentativité de la situation financière et des performances de la banque.
- Fournir une opinion sur la conformité des états financiers par rapport aux Normes Internationales d'Information Financière, aux exigences de la Loi sur les sociétés et de la Loi sur les institutions bancaires et financières des Comores.
- Auditer et fournir une opinion sur les états financiers annuels d'Exim Bank Comores établis conformément aux normes IFRS.
- Rédiger une lettre de recommandation, sur la base des observations faites au cours de l'audit, proposant des lignes directrices et des conseils en matière de contrôle interne, et mettant en lumière les possibilités d'amélioration des performances et de l'efficacité de la banque.
- Rendre compte au Comité de Vérification du Conseil d'Administration des difficultés majeures rencontrées lors de l'audit.
- Assurer la mission d'audit externe de façon à remplir et satisfaire aux exigences de la Loi sur les institutions bancaires et financières.

L'audit externe s'attachera également à évaluer les systèmes informatiques d'Exim Bank Comores et fournira un rapport séparé à la Banque Centrale des Comores dans un délai de 3 mois suivant la fin de l'année civile. L'audit informatique doit être effectué conformément aux termes de référence suivants :

- Evaluer l'adéquation des pratiques mises en œuvre dans le cadre de la gestion des systèmes

informatiques.

ii. Evaluer les systèmes d'information utilisés par la Banque, y compris le système bancaire de base, les systèmes d'exploitation, les applications, les bases de données, les serveurs et les dispositifs de mise en réseau, et s'assurer que tous les systèmes et applications sont suffisamment robustes et sécurisés pour garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données.

iii. Tester les fonctions de contrôle des applications (et logiciels utilisés) notamment vérifier leur configuration, contrôler les accès sensibles et la séparation des tâches, vérifier les interfaces, tester l'intégrité des données, et s'assurer de la pertinence, de l'exactitude et de l'exhaustivité des rapports rendus.

iv. Examiner et évaluer les soldes résultant de toutes les transactions et données traitées par les systèmes informatiques de la Banque et vérifier qu'ils soient correctement saisis et déclarés dans le Grand Livre de la Banque, les états financiers et les résultats présentés à la Banque

Centrale des Comores.

v. Evaluer la sécurité du système informatique, y compris la sécurité des applications, les accès réservés, les rapports de vérification, la surveillance et la maintenance du système, les évaluations de vulnérabilité et les tests de pénétration, les contrôles de modification du système et la possibilité de reprise des données après un sinistre.

3. EXIGENCE POUR LES SOUMISSIONNAIRES

1. Le cabinet d'audit doit être enregistré auprès de l'Ordre des Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes et Comptables Agréés (OECCA). Il doit avoir l'approbation de la Banque Centrale des Comores pour effectuer l'audit des banques et des institutions financières.

2. Les Cabinets intéressés sont tenus de soumettre une offre comprenant leur proposition technique et leur proposition financière.

La proposition technique doit démontrer les éléments qui suivent :

- * Profil de l'entreprise (Inclure également les clients servis de préférence des institutions financières)
- * La compréhension des missions à remplir.
- * L'expertise de l'équipe affectée aux tâches appuyé par leur CV.
- * La méthodologie prévue pour la conduite de l'audit.
- * Le chronogramme d'exécution de la mission

En plus de ces éléments, les documents suivants sont également demandés :

- * Une lettre d'engagement d'un consultant sénior ou d'un partenaire du cabinet, responsable de la supervision de l'audit, dans laquelle il/elle engage sa responsabilité quant à la qualité et la rapidité d'exécution de la mission. Cette personne sera le point focal pour toute communication formelle entre le cabinet et Exim Bank Comores S.A. au sujet de l'audit.
- * Une déclaration complète et transparente qui divulgue toutes les informations relatives à tout conflit d'intérêts (potentiel, perçu ou réel) qui pourrait exister compte tenu de relations clients existantes ou de toutes autres situations en cours, et qui pourrait nuire à la bonne exécution de la mission.

La proposition financière doit fournir la preuve de l'enregistrement légal et de la capacité financière du cabinet, de même une ventilation appropriée de l'analyse et du barème des frais et les modalités de paiement.

4. EVALUATION DES OFFRES

EXIM Bank Comores évaluera les propositions sur la base des critères techniques et financiers indiqués ci-dessus, afin de déterminer le rapport qualité-prix et l'adéquation de chaque offre. La banque se réserve le droit d'y inclure tout autre critère de sélection spécifique qui lui semble pertinent au cours du processus de sélection. Le succès de l'offre sera déterminé par la capacité du cabinet à exécuter cette mission avec compétence. Par conséquent, tout cabinet d'audit professionnel reconnu et compétent est invité à répondre à cet appel d'offre et à se porter candidat.

5. SOUMISSION

Les Cabinets intéressés sont invités à soumettre leur proposition contenant à la fois une proposition technique et une proposition financière.

Les propositions (en version papier) doivent être déposées par chaque cabinet soumissionnaire au siège social d'Exim Bank Comores, sis Place de France à Moroni, et doivent être adressées ainsi :

DIRECTEUR NATIONAL ET GENERAL
EXIM BANK COMORES S.A.
PLACE DE FRANCE
BOITE POSTALE 8298
MORONI, UNION DES COMORES.

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le vendredi 03 août 2021 à 16h00, heure locale.

Guy Rwaburindi
Directeur National et Général